

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 10 MAI 2016 à 19 h 30**

**Présents** : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, M. GUERARD Maurice, M. DIJON Michel, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, Mme CARTIER Alice, M. POULAIN Alain.

Absents : Mme POTTIER Morgane, M. DUVEY Marc  
Absent excusé : M. BOURDON Claude

Mme Sandra LEBEC donne procuration à Mme COLLEMARE Françoise

**M. GUERARD Maurice** a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION ACCEPTANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA MAISON DE RETRAITE D'HARCOURT ET LA COMMUNE D'HARCOURT :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Maison de Retraite a mis à disposition de la commune d'Harcourt le bâtiment en briques (anciens bureaux administratifs de la maison de retraite) sis 2 place Françoise de Brancas.

En effet, le cabinet médical situé 8 rue Vaurin était devenu trop petit. La commune a contacté le Directeur de la maison de retraite pour une mise à disposition d'un bâtiment libre.

Dans ce local, la commune a réalisé les aménagements nécessaires pour la réalisation du futur cabinet médical. Les médecins et infirmières se sont installés début avril.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment en briques par la maison de retraite,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

Le conseil municipal souhaite que les baux pour les infirmières et médecins soient rapidement réalisés. Monsieur le Maire indique qu'il a fait part du souhait de la commune au Directeur de la maison de retraite de l'acquisition du bâtiment en briques.

**DELIBERATION ACCEPTANT LE PROJET PLURI-PARTENARIAL DE SENSIBILISATION A LA NATURE ENTRE LA COMMUNE – L'EHPAD D'HARCOURT – LE DOMAINE D'HARCOURT ET LA L.P.O. :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet pluri-partenarial de sensibilisation à la nature entre la commune d'Harcourt, l'EHPAD, le Domaine d'Harcourt et la L.P.O. (Ligue Protection Oiseaux).

- Ce projet a pour objectif :
  - 1) L'aménagement d'un parcours nature reliant le domaine d'Harcourt à l'EHPAD (mise en place d'un mini verger, semis de petites parcelles de prairies fleuries, plantation haies, installation nichoirs, mangeoires),
  - 2) De mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité sur le parcours,
  - 3) Faire découvrir la biodiversité aux habitants de la commune et les sensibiliser à la préservation de la nature par des actions participatives inter-générationnelles.

- Calendrier proposé sur une durée de 3 ans : 1<sup>ère</sup> année : (2 animations avec les élèves de l'école et 2 animations avec les résidents de l'EHPAD + animations grand public)

Il est également fourni le détail des coûts pour les aménagements nécessitant des matériaux non financés par la LPO ni par le Domaine d'Harcourt.

Ce projet coûtera à la commune d'Harcourt la somme de 500 € TTC chaque année (soit 1500 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve ce projet,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,**
- **Participera à hauteur de 500 € annuellement (durée 3 ans).**

Monsieur RANGER, chargé de mission au Domaine d'Harcourt, accompagné de Mlle GROSJEAN Aurélie, médiatrice culturelle, sont venus expliquer ce projet lors de la réunion maire-adjoints du 26 avril.

Mme HUCHER Béatrice fait savoir qu'il y a déjà eu une animation avec les élèves de l'école la semaine dernière, le conseil municipal souhaite avoir le calendrier des animations pour 2016 et les années suivantes.

**DELIBERATION ACCEPTANT L'AVENANT N° 1 DE L'ENTREPRISE LANFRY CONCERNANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES TC N° 2 ET LA MOINS-VALUE DU BILAN PROVISOIRE DE MARS 2015 :**

Monsieur le Maire informe que la commune est sans nouvelle de M. DECARIS, Architecte en Chef des Bâtiments de France, depuis plusieurs mois et cela malgré de nombreux mails de relance. Il est suggéré de contacter la DRAC pour signaler cette situation et demander les démarches à entreprendre, afin de terminer au plus vite ce chantier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la prolongation des travaux de l'église au niveau de la TC n° 2, il s'avère que des frais de chantier (location d'échafaudage et de bungalow) ont augmenté, ce qui occasionne une dépense de 13 009.08 € HT non comprise dans le marché de la TC n° 2.

En contrepartie lors de l'étude des travaux supplémentaires de la TC n° 2 (mars 2015), l'entreprise LANFRY avait réalisé un bilan provisoire des travaux et revu à la baisse le montant du marché de la TC n° 2 avec une moins-value de 8545.59 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1, proposé par M. DECARIS, Architecte, au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'avenant n° 1 dû aux travaux supplémentaires de la TC n° 2 soit :
 

- Location bungalow :	+ 13 009.08 € HT
- Moins-value bilan provisoire :	- 8 545.59 € HT
- Nouveau montant TC n° 2 :	78 513.86 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

**DELIBERATION ACCEPTANT LE MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PAR L'I.P.B. :**

Monsieur le Maire rappelle que les attributions de compensations sont calculées selon les modalités arrêtées par la CLECT du 12 décembre 2012 et votées en conseil communautaire de janvier 2013.

Un nouvel état 1259-2016 rectifié par la DGFIP annule et remplace celui fourni le 15 mars 2016. Celui-ci étant erroné car il intégrait les bases de la nouvelle maison de retraite qui finalement n'est pas imposable.

Conséquence de cette erreur, un nouveau tableau d'attributions de compensation provisoires 2016 a été transmis par l'IPB le 10 mai 2016 faisant état d'une somme de 14 981 € reversée par l'IPB à la commune contre 0 € en mars.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation proposé par l'Intercom du Pays Brionnais pour la commune d'Harcourt soit 14981 €.**

**DELIBERATION MODIFICATIVE BP 2016 suite état 1259 rectifié :**

Monsieur le Maire informe que le budget 2016 avait été voté avec un état des bases (taxes habitation, foncier bâti, foncier non bâti) permettant une recette des impôts locaux de 181 747 € (Etat 1259-2016 envoyé par la DGFIP).

Comme indiqué précédemment les bases de la maison de retraite ont été comptées à tort car elle est exonérée.

La DGFIP s'apercevant de son erreur, a envoyé un nouvel état des bases en mai 2016. Celui-ci ne prévoit plus que 158 548 € de recette contre 181 747 € en mars ce qui représente 23199 € en moins sur le Budget Primitif en partie compensés par les attributions compensation versées par l'Intercom du Pays Brionnais (14 981 €). Mais au final ce sont 8 218 € de recette en moins sur le budget primitif 2016.

Il convient donc de prendre une délibération modificative sur le BP 2016 pour acter tous ces changements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications suivantes au BP 2016 :**

- **Compte 73111 :** - 23 199 €
- **Compte 7321 :** + 14 981 €
- **Compte 615221 :** - 8 218 €

**DELIBERATION ACCEPTANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE CALLEVILLE POUR LA POSE ET FOURNITURE D'UN POTEAU INCENDIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la pose d'un poteau incendie aux hameaux des Forges (Calleville) et de Beauficel (Harcourt), comme il l'avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal.

Ce matériel a été posé par la Société SNTPE et le coût s'élève à la somme de **2130.98 € TTC.**

Le conseil municipal de la commune de Calleville (DB du 25/03/2016) a donné son accord pour une participation au prorata de la population du montant HT de la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de prendre en charge la totalité de la facture soit 2130.98 € TTC,**
- **Décide de réclamer la participation financière de Calleville au prorata de sa population du montant HT de la facture soit 1.071 € x 666 habitants = 714 € (Harcourt 990 habitants),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

#### **DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE REX-ROTARY (révision contrat) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un chèque de Rex-Rotary (prestataire photocopieur) d'un montant de 247.20 € suite à la révision du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- **L'indemnité présentée pour un montant de 247.20 €,**
- **Cette somme sera imputée au compte 7788 au moyen d'un titre de recette.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. LECORNU Sébastien Président du Conseil Départemental, qui a reçu notre demande de subvention pour la restauration et la protection des baies 17 & 19 de l'église. Cependant le département a engagé une réflexion sur les différents dispositifs d'aides en faveur de la restauration du patrimoine.
- Monsieur le Maire présente de nouveau l'arrêté de circulation en date du 02 juin 2005 concernant la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les bois de Beauficel. Le conseil municipal demande l'annulation de l'arrêté et demande de nouveau que M. PROGNON retire ses barrières et les clôtures électriques qui barrent l'accès aux chemins. Le conseil municipal se réserve le droit de revoir sa position si des problèmes surviennent avec certains véhicules.
- Il est proposé plusieurs devis de l'entreprise BOURDET, le conseil municipal retient celui des réparations sur le gîte de Chrétienville (1075.80 € TTC).
- M. LEMAIRE Michel informe que les tuiles côté cimetièrre sont tombées (gîte).
- Manifestation « **Pierres en Lumières** » : le soir du 21 mai 2016 aura lieu l'opération régionale « Pierres en Lumières ». Une communication par la Fondation du Patrimoine et le Département informera le public sur l'ensemble des sites illuminés pour cette soirée. A cette occasion la commune et le Domaine d'Harcourt s'associent afin d'illuminer et mettre en valeur l'église, le châtelet et la façade médiévale du château.
- Le Département de l'Eure adopte une nouvelle politique routière traduite par un plan pluri-annuel d'investissement routes sur la période 2017-2021. Il organise une réunion territoriale le 09 juin 2016 à Brionne de 14 h 30 à 17 h 00 à la salle des fêtes (présence de M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, sous réserve M. GUERARD Maurice).
- **Inauguration cabinet médical : mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016** à 18 heures.

#### **TOUR DE TABLE :**

- Mme BECQUET Laurence est venue remplacer un agent en arrêt maladie lundi à la cantine (beaucoup de bruit et de gaspillage). Monsieur le Maire tient à remercier les personnes qui ont aidé bénévolement à la cantine durant l'arrêt maladie de cet agent.

- M. POULAIN Alain informe que les travaux pour le revêtement du chemin de la mare Dufils au Bocage ont débuté. Afin d'éviter d'emprunter ce chemin au moment de l'émulsion, il sera nécessaire de prévenir les entreprises.
- Mme HUCHER Béatrice et les membres de la commission « illuminations » ont fait leur choix pour les illuminations de Noël (bleu & argent) motifs différents.
- Michel LEMAIRE informe :

- 1) Il a assisté à la réunion de la compétence « voirie » à l'Intercom du Pays Brionnais le 18 mars 2016, en résumé :

Le budget « voirie » de l'Intercom pour 2016 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses (total : 565 025 €)  
 Charges à caractère général (total : 374 700 €) carburants, fournitures de voirie :  
 entretien et réparation voiries (balayage, enduits) etc...  
 Charges de personnel et frais assimilés (total : 190 325 €).

Investissement recettes (total : 559 376 €)

En 2016, l'Intercom du Pays Brionnais prendra en charge pour Harcourt :

L'assainissement en traverse de la rue aux roux (au préalable, consultation des élus pour l'aménagement).

Le coût TTC entreprise sera de 44 148 € moins le FCTVA (7142 €). Donc, la somme de 36 906 € sera à la charge de l'Intercom du Pays Brionnais.

La compétence « voirie » réalisera :

Le revêtement des rues de la Piquetière jusqu'au n° 10 (à Chrétienville) et de la mare Dufils (au Bocage), ces deux travaux étant à la charge de la commune pour cette fois-ci. Le futur entretien de ces deux axes sera pris en charge par cette même compétence au cours des prochaines années.

Sur l'ensemble de l'I.P.B., en 2016, la compétence « voirie » émulsionnera à nouveau 75000 m<sup>2</sup> (au lieu de 45 000 m<sup>2</sup>) sur les routes qui dépendent de l'Intercom du Pays Brionnais. Les émulsions sont refaites tous les 10 ans, cependant, elles devraient l'être tous les 7/8 ans.

Si on laissait les routes sans émulsion régulière, elles se dégraderaient dans leur structure.

- 2) Travaux effectués jusqu'à présent :

Les bas-côtés de l'axe rue Vaurin/les Ruflets ont été rechargés.

Un premier camion de cailloux de 31 tonnes (0/31,5) a été réceptionné par un agriculteur qui le dépose lui-même dans des chemins qui desservent ses parcelles cultivées, et a récupéré les 10 tonnes qui n'avaient pas servi pour le chemin de la Piquetière.

Le deuxième camion sera livré à un autre qui le réceptionnera en mai-juin (même démarche que précédemment). Ils l'utiliseront avec parcimonie et optimiseront donc le stock.

Du n° 6 au n° 10 chemin de la Piquetière, à Chrétienville, le chemin a été transformé en route (l'ensemble de la rue ayant été au préalable décapé). Puis, les employés ont procédé à l'émulsion (prolongement rue Pinchon compris).

- 3) Un représentant d'un cabinet environnement a pris contact avec lui et s'est rendu dans les différentes mares comme prévu.

- 4) Michel LEMAIRE a rencontré Messieurs Michel BONNEGENT et Bernard BRIENS respectivement présidents des clubs cyclistes de Brionne et Bourgtheroulde.

Les courses minimes et cadets auront lieu le 25 septembre 2016 sur le même circuit que les années précédentes (Harcourt en direction de Brionne par la rue de la libération, La Haye de Calleville, retour vers Harcourt par la rue Tragin).

Départs : minimes : 14 h 00                      Cadets : 15 h 30

Il est nécessaire de prévoir : 6 coupes, une restauration après la course pour les 20 organisateurs et signaleurs & gerbes.

Fin de la réunion à 22 H 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 17 juin 2016** à 19 h 30.

